

ROYAUME DU MAROC

=ooOoo=

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.

N°.....DRH/DDRH/SAPC

6941

Rabat, le.....13 DEC. 2019

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu l'arrêté du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2621.06 du 23 Choual 1427 (15 Novembre 2006), portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 3488 en date du 21 Juin 2019 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24520 en date du 07 Août 2019 ;
- L'Opinion n° 18952 en date du 07 Août 2019 ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 6011 en date du 01 Novembre 2019 relative à la désignation du jury de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade ;

Vu les procès verbaux des délibérations du jury sur les résultats finaux de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade.

**DECIDE**

**Article unique** : La liste des candidats déclarés définitivement admis à l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade, organisé le **03 Novembre 2019**, est arrêtée comme suit :

**Option : Production végétale, effectif : (Un ; 01)**

CHENAAI AOMAR ✓

**Option : Production Animale, effectif : (Un ; 01)**

AMAZIGH ABDELLAH ✓

**Option : Protection des Végétaux et Contrôle Technique, effectif : (Un ; 01)**

BLAL SIHAM ✓

**Option : Affaires économiques et Statistiques Agricoles, effectif : (Un ; 01)**

SBAI SALIHA ✓

**Option : Informatique, effectif : (Un ; 01)**

BELGHITI MOUNIR ✓

**Option : Génie Rural et Topographie, effectif : (Deux ; 02)**

ZOUDI SOFIANE ✓  
EL GUADDARI MOURAD ✓

**Option : Machinisme Agricole, effectif : (Un ; 01)**

BOUICH EL HASSAN ✓

**Option : Affaires Administratives, effectif : (Dix ; 10)**

AFANDI MUSTAPHA ✓  
MAKHKHAS EL MOSTAFA ✓  
MARZOUG ABDERRAHIM ✓  
BEN MILOUD ABDEL WAHAB ✓  
ECH-CHENFOURI MINA ✓  
RZIG FATIMA ✓  
EL YAZIDI SAADIA ✓  
EL BAKRAOUI ABDERRAHIM ✓  
BEKKARI OUAFAA ✓  
LAKHLIFI FATIMA ✓

Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Directeur des Ressources Humaines

Signé : Adil EL MOUFIR